

Strasbourg, le 19 décembre 2024

MONEYVAL(2024)36

**COMITÉ D'EXPERTS
SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

MONEYVAL

**68^e RÉUNION PLÉNIÈRE
Strasbourg, 2-6 décembre 2024**

RAPPORT DE RÉUNION

Note d'information établie par le Secrétariat
Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI)

LISTE DES DÉCISIONS

À sa 68^e réunion plénière, tenue à Strasbourg du 2 au 6 décembre 2024, sous la présidence de M. Nicola Muccioli (Président de MONEYVAL, Saint-Marin), le Comité :

- a pris note des informations communiquées par M. Gianluca Esposito, directeur général de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit ;
- a adopté l'ordre du jour tel que modifié ;
- a pris note des informations fournies par le Président et le Secrétaire exécutif de MONEYVAL ;
- a adopté le rapport d'évaluation mutuelle (REM) du 5^e cycle pour la Bosnie-Herzégovine, tel que modifié au cours des groupes de travail et de la réunion plénière, et décidé de soumettre le pays à la procédure de suivi renforcé ;
- a adopté le premier rapport de suivi sur l'Estonie ;
- a pris note des informations communiquées par le Secrétariat concernant le projet final d'analyse de la supranationalité et adopté le rapport ;
- a entendu la présentation du Groupe d'action financière (GAFI) sur l'état d'avancement du projet d'analyse de la supranationalité et sur les normes du GAFI révisées récemment ;
- a adopté l'analyse du Secrétariat sur le programme de régularisation fiscale volontaire (RFV) de la Géorgie ;
- a adopté le REM du 5^e cycle pour la Dépendance de la Couronne britannique de Guernesey, tel que modifié au cours des groupes de travail et de la réunion plénière, et décidé de soumettre le pays à la procédure de suivi régulier ;
- a modifié les Règles de procédure compte tenu des propositions du Secrétariat afin de rationaliser les rapports de suivi et les procédures de conformité renforcée ;
- a approuvé l'adoption, par procédure écrite, des rapports du suivi de la Croatie, de la Géorgie, de Monaco et de la Pologne ;
- a décidé de soumettre la Géorgie et la République slovaque à l'étape 1 des procédures de conformité renforcée ;
- a convenu de lever l'application des procédures de conformité renforcée à la Lituanie ;
- a confirmé que la Tchéquie resterait soumise à l'étape 1 des procédures de conformité renforcée et devrait présenter les nouveaux progrès accomplis lors de la réunion plénière de juin 2025 ;
- a entendu les dernières informations du Secrétariat sur le calendrier, les procédures et la formation relatifs au 6^e cycle d'évaluation ;
- a prolongé le délai du projet sur les typologies « Produits du crime et conflits » jusqu'à la prochaine réunion plénière ;
- a approuvé la proposition de l'Île de Man de réaliser une nouvelle étude sur les typologies dédiée aux « Pratiques consistant à recourir aux actifs virtuels et aux prestataires de services et plateformes d'actifs virtuels pour blanchir des biens d'origine criminelle » ;
- a approuvé les nouvelles orientations en matière de formation présentées par le Secrétariat ;
- a approuvé le calendrier et les missions des rapporteurs pour la 69^e réunion plénière de mai 2025 ;
- a entendu des informations concernant le récent agrandissement du Secrétariat de MONEYVAL ;
- a clôturé le 5^e cycle d'évaluation, salué les membres sortants et rendu hommage à M. John Ringguth pour les services exceptionnels qu'il a rendus.

Tous les rapports d'évaluation et de suivi adoptés par MONEYVAL dans le cadre de ses procédures d'évaluation sont rendus publics après leur adoption, conformément au Statut de MONEYVAL et à sa politique de publication, après examen de la qualité et de la cohérence par le Réseau mondial de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). D'autres documents sont rendus publics sur décision du Comité.

RAPPORT DE RÉUNION

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a réuni son Groupe de travail sur les évaluations (GTE) et tenu sa 68^e réunion plénière à Strasbourg du 2 au 6 décembre 2024, sous la présidence de M. Nicola MUCCIOLI (Saint-Marin). À cette réunion, MONEYVAL :

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion plénière

1. a pris note du message d'introduction de M. Gianluca Esposito, directeur général de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit, qui a rappelé aux délégations i) l'importance de cette réunion plénière, qui marque la transition entre la clôture du 5^e cycle d'évaluation et le début du 6^e cycle avec l'évaluation de la Lettonie, ii) les projets de renforcement de la collaboration avec le GAFI, iii) la valeur ajoutée apportée par MONEYVAL au Conseil de l'Europe dans les domaines de la cybercriminalité, de la lutte contre le terrorisme et de la lutte contre la traite des êtres humains, et iv) l'importance du Protocole additionnel à la Convention de Varsovie actuellement en cours d'élaboration ;

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

2. a adopté l'ordre du jour intégrant les modifications de l'ordre des travaux proposées (le point 17 a été déplacé au 3^e jour et le point 19 a été supprimé), tel qu'il figure à l'annexe I ;

Point 3 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Président et le Vice-président

3. a pris note des informations fournies par M. Nicola Muccioli, Président de MONEYVAL, comme suit :
 - toutes les visites d'évaluation sur place ont été effectuées avec succès en 2024, et le 5^e cycle d'évaluation mutuelle a été clôturé avec les rapports concernant la Bosnie-Herzégovine et Guernesey ;
 - le 6^e cycle d'évaluation a commencé, la première juridiction évaluée étant la Lettonie, qui a fait l'objet d'une visite sur place en novembre 2024 ;
 - le REM pour Jersey a été publié en juillet 2024, et cinq rapports de suivi ont été adoptés par procédure écrite concernant la Croatie, l'Estonie, la Géorgie, Monaco et la Pologne ;
 - l'examen du rapport de suivi de l'Ukraine a été reporté en raison des difficultés de collecte et de soumission d'informations engendrées par l'agression menée par la Fédération de Russie ;
 - M. Nicola Muccioli a participé à des événements internationaux récents, à savoir : i) les réunions plénières du GAFI en juin et octobre 2024, qui ont porté sur les mesures supranationales, l'exclusion financière, les orientations en matière de recouvrement des avoirs et le soutien aux membres de MONEYVAL placés sous surveillance renforcée (Monaco, Croatie et Bulgarie) ; ii) la réunion intersessions de MONEYVAL en juillet 2024, au cours de laquelle les procédures internes relatives au 6^e cycle

d'évaluation ont été examinées ; iii) la conférence sur le constitutionnalisme dans les États de petites dimensions territoriales en octobre 2024 ; iv) la réunion du Comité des Ministres du 6 novembre 2024, au cours de laquelle le rapport annuel d'activité de MONEYVAL a été salué et adopté ; et v) les sessions de formation de MONEYVAL dans les pays en Slovénie et en Arménie ;

- M. Nicola Muccioli a souhaité chaleureusement la bienvenue aux nouveaux chef-fes de délégation de l'Arménie, de la Géorgie, de Malte, de Jersey, du Liechtenstein, de Monaco, de Macédoine du Nord et de République slovaque ;
- il a donné des informations sur sa correspondance avec différentes délégations, le document fourni par l'Ukraine à l'appui de sa proposition d'inscrire la Fédération de Russie sur la liste du GAFI, la lettre des rapporteur-es du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre, qui souligne l'importance d'intégrer les questions de genre aux efforts en matière de LBC/FT, et l'échange de lettres avec le GAFI ;

Point 4 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Secrétariat

4. a pris note des informations fournies par M. Lado Lalicic, Secrétaire exécutif de MONEYVAL, comme suit :

- le calendrier et les activités de 2025 ont été examinés, notamment les principales initiatives et événements de l'année ;
- les événements majeurs comprennent deux réunions plénières et une session plénière conjointe avec le GAFI ;
- les activités prévues comprennent la réalisation de visites sur place en Serbie, en Slovénie et en Arménie, ainsi que des sessions de formation dans les pays en Albanie, en Hongrie, dans l'Île de Man et en Tchéquie en préparation des prochaines évaluations ;
- M. Lado Lalicic a indiqué que deux sessions de formation des évaluateurs étaient prévues, mais que les dates et les pays hôtes n'étaient pas encore confirmés ; il a fait part des difficultés logistiques engendrées par l'insuffisance des contributions volontaires et souligné l'importance du soutien apporté par les membres et les pays hôtes pour assurer la bonne organisation de ces activités ;
- le Secrétariat a participé activement à plusieurs instances, conformément à la stratégie de MONEYVAL et à la Déclaration ministérielle ;
- le Secrétariat a contribué à plusieurs événements du Conseil de l'Europe, notamment à des initiatives visant à lutter contre la manipulation de compétitions sportives et les activités de blanchiment de capitaux connexes, et a participé à la réunion d'Eurojust sur le blanchiment de capitaux et le recouvrement des avoirs, à la 7^e réunion du groupe consultatif du Comité de suivi sur la manipulation des compétitions sportives et à la conférence du Groupe Pompidou sur les forces de l'ordre consacrée aux réseaux de contrôle des drogues de novembre 2024 à Strasbourg ;
- le Secrétariat a participé à des conférences internationales, et a notamment représenté MONEYVAL à la 14^e conférence internationale sur la LBC et la conformité (AML Compliance Conference), à la conférence sur la LBC des États nordiques et baltiques (Nordic Baltic AML Conference) consacrée au paquet législatif de l'UE en matière de LBC en Estonie et au Forum sur les registres du commerce organisé au Qatar en novembre 2024 ;
- le Secrétariat a participé à trois sessions plénières du GAFI et M. Gerard Prast a suivi une formation aux procédures du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG), ce qui permettra aux États membres de MONEYVAL soumis à une surveillance renforcée du GAFI de recevoir des conseils et un soutien efficaces ;

- le Secrétariat a contribué à renforcer la visibilité et l'engagement stratégique de MONEYVAL en participant à des instances de discussion mondiales et à des initiatives du Conseil de l'Europe ;
- il est important que les États membres continuent de soutenir les activités de MONEYVAL en apportant des contributions volontaires et un soutien logistique aux événements, et l'effort collectif nécessaire pour relever les nouveaux défis en matière de LBC/FT a été souligné ;

Points 5 et 6 de l'ordre du jour – Discussion sur le rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle pour la Bosnie-Herzégovine

5. a entendu une présentation de l'équipe d'évaluation sur les principales conclusions du projet de REM pour la Bosnie-Herzégovine, portant sur les notations proposées pour les Recommandations et les résultats immédiats (RI), soulignant que le rapport faisait état d'une efficacité modérée pour tous les RI, à l'exception du RI 9, du RI 10 et du RI 11 ;
6. a entendu une présentation du Vice-Président du GTE sur les résultats des discussions du groupe, qui avaient soulevé quatre Questions essentielles (QE) : trois QE (RI 10, RI 11 et RI 5) ont été soumises à la Plénière uniquement pour information et ont maintenu leur niveau d'efficacité respectif, des modifications textuelles ayant été apportées après leur examen lors des réunions du groupe de travail, tandis que la QE restante (RI 9) a été soumise à la Plénière pour examen afin de déterminer si le poids attribué aux insuffisances concernant ce RI était adéquat ;
7. a examiné le document révisé des Questions essentielles, discuté des modifications de fond et convenu ce qui suit :
 - RI 9 : à la suite des discussions du GTE et de la Plénière sur le poids attribué aux insuffisances en matière d'enquêtes et de poursuites relatives au FT, la Plénière a convenu de relever la notation, la faisant passer de « niveau d'efficacité faible » à « niveau d'efficacité modéré » ; 14 délégations étaient pour ce relèvement, tandis que 3 délégations étaient contre ;
 - RI 10 : a approuvé la proposition du GTE de maintenir la notation « niveau d'efficacité faible » pour ce RI ; a accepté les modifications du REM proposées ;
 - RI 11 : à la suite d'une proposition de modification textuelle du document révisé des Questions essentielles, l'examen de ce RI a été réouvert ; la Plénière a accepté les modifications textuelles du REM qui ont été présentées et a convenu de maintenir la notation « niveau d'efficacité faible » ;
 - RI 5 : a confirmé la notation « niveau d'efficacité modéré » ; a accepté les modifications apportées à la conclusion du RI 5, à la suite des discussions du GTE ;
8. a approuvé les propositions du GTE, telles qu'elles figurent dans les documents révisés des Questions essentielles et dans les propositions de modifications ;
9. a adopté le REM du 5^e cycle pour la Bosnie-Herzégovine (tel que modifié au cours des groupes de travail et de la réunion plénière), qui sera publié, après examen de la qualité et de la cohérence par le Réseau mondial de LBC/FT en application de la Règle 19 (par. 5) des Règles de procédure pour le 5^e cycle ;
10. en application de la Règle 22 des Règles de procédure pour le 5^e cycle, a décidé de soumettre la Bosnie-Herzégovine à la procédure de suivi renforcé, et invité le pays à présenter un rapport à MONEYVAL dans 2 ans ;

Point 7 de l'ordre du jour – Suivi au titre du 5^e cycle : premier rapport de suivi de l'Estonie

11. a examiné le premier rapport de suivi de l'Estonie, avec pour rapporteurs Jersey et Israël, ainsi que l'analyse du Secrétariat, et a entendu les demandes de modification de la notation formulées par l'Estonie pour les Recommandations 6, 7 et 15, tout en maintenant la notation « partiellement conforme » pour les autres recommandations ;
12. a constaté que l'Estonie avait fait part de mesures qui améliorent la conformité de la législation nationale avec les normes du GAFI et qui répondent donc aux principales insuffisances techniques pour la Recommandation 6, donnant lieu à un relèvement de la notation, qui est passée de « partiellement conforme » à « largement conforme » ;
13. a étudié la demande de l'Estonie de faire passer la Recommandation 7 à « largement conforme », compte tenu des progrès accomplis sur le critère 7.3 ; cette demande a été soutenue par la Lituanie, la Lettonie et la Pologne ; a conclu, en se fondant sur les interventions des rapporteurs et de l'expert scientifique, que les progrès étaient insuffisants ;
14. a examiné les progrès de l'Estonie concernant la Recommandation 15, en particulier les critères 15.7 et 15.8, et convenu de faire passer le critère 15.7 à « rempli », étant donné que l'Estonie a émis des instructions et des commentaires à destination des prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV) ; a cependant maintenu la notation « insuffisant » pour le critère 15.8, car les sanctions contre les personnes physiques sont limitées et le champ d'application des mesures administratives est restreint, notamment en ce qui concerne l'application de ces mesures aux PSAV qui manquent à leurs obligations ; malgré les progrès accomplis, la notation globale de la Recommandation 15 est donc restée « partiellement conforme » ;
15. a adopté le rapport de suivi de l'Estonie, en intégrant les modifications issues des discussions de la Plénière, tout en maintenant la notation « partiellement conforme » pour les Recommandations 7 et 15, et conclu que les progrès de l'Estonie, bien que notables, étaient insuffisants pour retirer le pays de la procédure de suivi renforcé ; a invité l'Estonie à présenter un rapport en décembre 2025 ;

Point 8 de l'ordre du jour – Projet d'analyse de la supranationalité

16. a entendu une présentation du Secrétariat sur la deuxième version (finale) du projet d'analyse de la supranationalité, élaboré dans le cadre de la stratégie de MONEYVAL pour 2023-2027, qui vise à améliorer la compréhension et la prise en compte des mécanismes supranationaux de l'Union européenne dans les évaluations mutuelles, plus précisément en ce qui concerne les RI 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11 et les recommandations connexes ;
17. a pris note des révisions finales et des mises à jour notables apportées à ce document, notamment de l'intégration des commentaires écrits communiqués par la Bulgarie, la Slovénie et la Commission européenne, et de l'inclusion de l'analyse du RI 5 afin de rendre compte du rôle joué par les registres des bénéficiaires effectifs pour garantir la transparence ;

18. a salué le rapport et félicité le Secrétariat pour cette analyse exhaustive, en relevant l'utilité des informations fournies pour le prochain cycle d'évaluation et sa pertinence pour d'autres organes de l'UE ;

19. a adopté le rapport ;

Point 9 de l'ordre du jour – Derniers travaux et activités du GAFI, y compris : i) état du projet d'analyse de la supranationalité du GAFI ; ii) présentation sur l'examen des Règles de procédure de MONEYVAL pour le 6^e cycle d'évaluation mutuelle effectué par le GAFI ; et iii) modifications des RI 2 et 8 compte tenu de la méthodologie révisée du GAFI

20. a salué les informations communiquées par le Secrétariat du GAFI concernant les récentes avancées du projet d'analyse de la supranationalité entrepris par le GAFI, qui vise à assurer la cohérence et l'harmonisation de l'évaluation des mesures prises à l'échelle de l'UE dans tous les États membres, et s'applique à tous les États membres de l'UE et à tous les règlements de l'UE directement applicables. La première phase, qui porte sur les règlements de l'UE existants, devrait être achevée d'ici février 2025, tandis que la deuxième phase du projet évaluera l'application des mesures prévues dans le nouveau paquet législatif de l'UE en matière de LBC/FT, qui entrera en vigueur en 2027 ;

21. a pris note des informations communiquées par le Secrétariat du GAFI concernant les normes révisées du GAFI, comme suit :

- Recommandation 4 : met en place une approche globale en matière de recouvrement des biens d'origine criminelle à toutes les étapes du processus, en introduisant le gel et la saisie expéditifs ainsi que des mesures traditionnelles *ex parte*, et en mettant l'accent sur la confiscation sans condamnation et sur la confiscation élargie ainsi que sur la collaboration avec les autorités fiscales ;
- Recommandations 30 et 31 : renforcent le rôle des autorités compétentes en matière de recouvrement des avoirs grâce à des enquêtes financières parallèles proactives, à des groupes d'enquête pluridisciplinaires et à un accès élargi à diverses sources d'information ;
- Recommandations 38 à 40 : facilitent des réponses plus rapides aux demandes de recouvrement d'avoirs étrangers et renforcent les cadres d'entraide judiciaire dans les affaires de confiscation, et donnent plus de poids aux cellules de renseignements financiers et aux autorités de poursuite pénale afin de permettre la suspension rapide d'opérations à la demande d'un pays étranger ainsi qu'une collaboration efficace avec les réseaux internationaux de recouvrement des avoirs ;
- RI 2 : renforce l'importance du recouvrement des avoirs en faisant explicitement référence aux bureaux de recouvrement des avoirs et aux mécanismes d'échange d'informations transfrontaliers, et établit une distinction plus claire entre l'entraide transfrontalière prévue par le RI 2 (apporter de l'aide à d'autres pays) et par le RI 8 (demander de l'aide à d'autres pays) ;
- RI 8 : introduit de nouvelles priorités et questions essentielles concernant le recouvrement des avoirs. Il s'agit notamment de mettre en place des politiques nationales visant à faire du traçage, du gel et de la confiscation une priorité, des mécanismes fiables permettant de suspendre les opérations suspectes et une gestion efficace des avoirs visant à préserver leur valeur, et de créer des mécanismes permettant d'utiliser les avoirs confisqués pour compenser les victimes ;

Points 10 et 11 de l'ordre du jour – Discussion sur le rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle pour la Dépendance de la Couronne britannique de Guernesey

22. a entendu une présentation du Secrétariat sur les principales conclusions du projet de REM de Guernesey, faisant état d'un niveau d'efficacité significatif pour le RI 1, le RI 5, le RI 9, le RI 10 et le RI 11 et reconnaissant les points forts du pays en matière d'évaluation des risques, de mesures de lutte contre le financement du terrorisme, de régimes de sanctions financières ciblées et de transparence concernant les bénéficiaires effectifs. Le RI 6 et le RI 8 ont obtenu la notation « niveau d'efficacité modéré » en raison du recours limité aux analyses des cellules de renseignement financiers et aux mesures de confiscation. Le RI 7 a obtenu la notation « niveau d'efficacité faible » en raison des résultats insuffisants relevés dans les secteurs à haut risque. Le RI 4 et le RI 3 ont eux aussi obtenu la notation « niveau d'efficacité modéré » ;
23. a entendu le rapport du Vice-Président du GTE sur les résultats des discussions du groupe, qui avaient soulevé cinq Questions essentielles (QE) : quatre QE (RI 2, RI 3, RI 11 et RI 24) ont été soumises à la Plénière uniquement pour information, tandis que le RI 1 a été présenté à la Plénière afin qu'elle décide si le poids attribué aux insuffisances par l'équipe d'évaluation était justifié, ou si une notation « niveau d'efficacité élevé » serait plus adaptée ;
24. a examiné le document révisé des Questions essentielles, discuté des modifications de fond et convenu ce qui suit :
- RI 2 : a approuvé la proposition du GTE de maintenir la notation « niveau d'efficacité significatif » pour ce RI ;
 - RI 3 : a convenu de maintenir la notation « niveau d'efficacité modérée », malgré la demande de Guernesey de relever cette notation, le Président ayant conclu à l'absence de soutien en faveur d'un relèvement ;
 - RI 11 : à la suite de la demande du GTE, la Plénière a approuvé le relèvement à « niveau d'efficacité élevé ». Ce relèvement a été soutenu par 17 délégations, en reconnaissance de l'efficacité de Guernesey en matière d'application des sanctions financières ciblées, les insuffisances qui subsistent étant jugées mineures ;
 - RI 1 : a convenu de maintenir la notation « niveau d'efficacité significatif », bien que 18 délégations aient été favorables à un relèvement à « niveau d'efficacité élevé », car il n'a pas été possible de parvenir à un consensus ;
 - Recommandation 24 : à la suite des discussions du groupe de travail, l'équipe d'évaluation a proposé des modifications du projet de REM afin d'assurer sa cohérence avec les autres rapports du GAFI. Ces modifications ont été acceptées par Guernesey, et il n'était donc pas nécessaire de les examiner en Plénière ;
25. après la clôture du document révisé des Questions essentielles, a examiné la proposition de relever le RI 10 à « niveau d'efficacité élevé » formulée par l'Île de Man, qui a attiré l'attention sur les problèmes de cohérence engendrés par la décision de la Plénière de relever la notation du RI 11. Huit délégations, y compris Guernesey, ont soutenu cette proposition ; un consensus a été obtenu pour relever le RI 10 à « niveau d'efficacité élevée », étant donné qu'aucune délégation ne s'y est opposée ;
26. a approuvé les propositions de modification du REM, y compris le relèvement de la notation du RI 11 et du RI 10 à « niveau d'efficacité élevée », et adopté le REM pour la Dépendance de la Couronne britannique de Guernesey ;

27. a placé Guernesey dans la procédure de suivi régulier, et lui a demandé de soumettre un rapport à MONEYVAL dans deux ans et demi ;

Point 12 de l'ordre du jour – Rationalisation des rapports de suivi du 5^e cycle et des procédures de conformité renforcée

28. a convenu de modifier les Règles de procédure après avoir entendu la présentation du Secrétariat sur les modifications proposées des rapports de suivi et des procédures de conformité renforcée, qui visent à améliorer l'efficacité et la transparence du processus ;

29. a adopté une note d'orientation sur l'application des procédures de conformité renforcée compte tenu des résultats du processus de suivi, qui sera publié sur le site web de MONEYVAL ;

Point 13 de l'ordre du jour – Rapports de suivi du 5^e cycle et procédures de conformité renforcée

13.1 – Information sur les rapports de suivi adoptés par procédure écrite (Croatie, Géorgie, Monaco et Pologne)

30. a pris acte de l'adoption des rapports de suivi de la Croatie, de la Géorgie, de Monaco et de la Pologne par procédure écrite ;

31. a confirmé que conformément à la procédure de suivi renforcé, la Croatie, la Géorgie et la Pologne devaient soumettre un rapport en décembre 2025, contre décembre 2027 pour Monaco ;

13.2 – Application des procédures de conformité renforcée à la Géorgie

32. a confirmé le maintien de la notation « partiellement conforme » pour la Recommandation 6 et, par conséquent, conformément à la Règle 26 des Règles de procédure, l'application de l'étape 1 des procédures de conformité renforcée à la Géorgie ; le pays doit présenter un rapport lors de la réunion plénière de juin 2025 dans le cadre des procédures de conformité renforcée, et doit également continuer de présenter un rapport dans le cadre de la procédure de suivi renforcé, en décembre 2025 ;

13.3 – Troisième rapport de suivi de la République slovaque

33. a adopté le 3^e rapport de suivi renforcé de la République slovaque, à la suite du résumé des progrès accomplis présenté par le Secrétariat ; a convenu de maintenir la notation « partiellement conforme » pour les Recommandations 8, 15 et 19, car des insuffisances subsistent dans les domaines des organisations à but non lucratif, des actifs virtuels et des prestataires de services d'actifs virtuels et des pays à haut risque ;

34. a confirmé que la Slovaquie continuera de présenter un rapport dans le cadre de la procédure de suivi renforcé à la réunion plénière de décembre 2025 ;

13.4 – Application des procédures de conformité renforcée à la République slovaque

35. a approuvé l'application de la Règle 23 (par. 5) à la République slovaque, soumettant le pays aux procédures de conformité renforcée afin de remédier aux insuffisances restantes en matière de conformité technique concernant la Recommandation 10 ; la République slovaque est invitée à présenter un rapport dans le cadre des procédures de conformité renforcée à la réunion plénière de juin 2025 ;

Point 14 de l'ordre du jour – Procédures de conformité renforcée en cours

14.1 Lituanie : premier rapport dans le cadre de l'étape 1 des procédures de conformité renforcée (Recommandation 6 du GAFI) – document du Secrétariat

36. a examiné le premier rapport de la Lituanie dans le cadre de l'étape 1 des procédures de conformité renforcée, présenté par le Secrétariat, soulignant que le pays avait remédié à la plupart des insuffisances relevées dans le REM et dans les rapports de suivi ultérieurs ;
37. a constaté des progrès significatifs, notamment des améliorations du cadre juridique et institutionnel en matière de sanctions financières ciblées, bien que des insuffisances mineures subsistent quant à la portée et à la mise en œuvre des obligations de gel des avoirs, à la mise en place de mécanismes de communication rapides et clairs concernant l'inscription et la désinscription sur une liste, et à la rapidité des réponses aux demandes de pays étrangers ;
38. a entendu le soutien exprimé par plusieurs délégations, notamment l'Estonie, la Pologne, Malte, l'Île de Man, la République slovaque et Gibraltar, en faveur du retrait de la Lituanie des procédures de conformité renforcée, attirant l'attention sur le respect des procédures de conformité renforcée actualisées ;
39. a convenu de lever l'application de l'étape 1 des procédures de conformité renforcée à la Lituanie compte tenu des progrès satisfaisants accomplis par le pays, en particulier pour combler les insuffisances graves ;

14.2 Tchéquie : premier rapport dans le cadre de l'étape 1 des procédures de conformité renforcée (Recommandation 6 du GAFI) – document du Secrétariat

40. a examiné le premier rapport de la Tchéquie dans le cadre des procédures de conformité renforcée, présenté par le Secrétariat, soulignant les progrès accomplis par le pays pour remédier à deux des six insuffisances recensées. Les principales avancées comprennent l'adoption d'un nouveau texte modifiant la loi sur l'application des sanctions internationales, qui est entré en vigueur en septembre 2024 ;
41. a pris acte des nouvelles informations fournies par la Tchéquie, qui présentent les mesures supplémentaires prises depuis la soumission du rapport ;
42. a confirmé que la Tchéquie resterait soumise à l'étape 1 des procédures de conformité renforcée, et était invitée à présenter un rapport lors de la réunion plénière de juin 2025 en raison des insuffisances qui subsistent ;

Point 15 de l'ordre du jour – Demande de statut d'observateur : mise à jour sur la demande de statut d'observateur présentée par le Kazakhstan (huis clos avec les chefs de délégation)

Point 16 de l'ordre du jour – 6^e cycle de rapports d'évaluation mutuelle

16.1 Mise à jour sur le calendrier du 6^e cycle d'évaluation mutuelle

43. a pris note des informations communiquées par le Secrétariat concernant le calendrier du 6^e cycle d'évaluation, qui a commencé en 2024 et devrait s'achever dans 8 ans, à raison de 5 REM par an ;

16.2 Mise à jour sur le processus du 6^e cycle d'évaluation : i) modifications des questionnaires d'évaluation mutuelle sur la conformité technique et l'efficacité ; ii) conseils sur la manière de remplir le questionnaire sur la conformité technique ; iii) approche à suivre concernant les Recommandations ne faisant pas l'objet d'un examen

44. a pris note des récentes mises à jour du processus du 6^e cycle d'évaluation, communiquées par le Secrétariat, notamment :

- des modifications des questionnaires d'évaluation mutuelle concernant la conformité technique et l'efficacité ;
- des conseils sur la manière de remplir le questionnaire sur la conformité technique ;
- des Recommandations ne faisant pas l'objet d'un examen ;

16.3 Projet d'orientations en matière de formation

45. a approuvé le projet d'orientations en matière de formation présenté par le Secrétariat, relatif à l'organisation d'activités de formation pour le 6^e cycle d'évaluation mutuelle ; ces orientations visent à établir un vivier d'évaluateurs compétents et disponibles, et incluent deux types de formations : i) formations de mise à jour des connaissances à l'intention des experts déjà formés ayant participé au 5^e cycle, et ii) formation complète en présentiel à l'intention des nouveaux évaluateurs et des personnes qui n'ont pas encore participé à un cycle d'évaluation ;

46. a reconnu l'importance des formations dans les pays pour la préparation des autorités nationales ; a reconnu l'utilité d'autres possibilités de formation, notamment de la formation aux normes du GAFI et d'autres initiatives régionales ;

16.4 Évaluateurs formés pour le 6^e cycle – état des lieux

47. a entendu un point sur les évaluateurs formés et sur les projets de formation à venir ;

48. a pris acte des préoccupations concernant la participation inégale aux évaluations mutuelles, et de la nécessité de donner la priorité à certains pays afin d'assurer une contribution plus équilibrée à ce processus ;

Point 17 de l'ordre du jour – Régularisation fiscale volontaire (RFV)

17.1 Programme de régularisation fiscale volontaire de la Géorgie, analyse élaborée par le Secrétariat

49. a entendu l'analyse du Secrétariat sur les récentes modifications apportées au programme de RFV de la Géorgie, qui sont entrées en vigueur en juin 2024 ; a constaté que le programme de RFV de la Géorgie était conforme aux principes du GAFI, après que le pays ait fourni des informations complémentaires ;

50. a adopté l'analyse du programme de RFV de la Géorgie, et entendu le rappel par le Président des Règles de procédure et de la nécessité pour les pays d'informer MONEYVAL des projets de programmes de RFV ou de mise à jour de ces programmes ;

Point 18 de l'ordre du jour – Typologies MONEYVAL

18.1 Produits du crime et conflits – état d'avancement

51. a entendu une présentation du chef de projet sur les dernières avancées du projet sur les typologies « Produits du crime et conflits », qui vise à examiner les risques financiers engendrés par les conflits, y compris le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération ; a pris note des progrès accomplis, notamment du questionnaire de mars 2024 ;
52. a pris acte de l'achèvement d'un avant-projet de rapport en septembre 2024 et de la décision de prolonger la période de recherche de manière à obtenir des conclusions complètes et à réaliser des études de cas supplémentaires, le projet de rapport final devant être présenté lors de la prochaine réunion plénière ;

18.2 Actifs virtuels et sanctions financières – Proposition d'un nouveau projet de typologie

53. a entendu une proposition de l'Île de Man relative à l'actualisation de travaux antérieurs de MONEYVAL sur les actifs virtuels, en s'intéressant en particulier à leur utilisation pour échapper aux sanctions financières, afin d'évaluer les méthodes de contournement des sanctions, d'évaluer l'efficacité de la Recommandation 15 et de la règle dite « du voyage » et de recenser les bonnes pratiques pour les autorités compétentes ;
54. les délégations ont été invitées à formuler des commentaires sur cette proposition et à soumettre des nominations de membres de l'équipe ;

Point 19 de l'ordre du jour – Supprimé

Point 20 de l'ordre du jour – Informations sur la LBC/FT et d'autres initiatives pertinentes du Conseil de l'Europe et d'autres instances

55. a pris note des informations communiquées par M^{me} Oxana Gisca, présidente de la Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198), soulignant l'adoption récente du rapport d'activité de la Conférence des Parties par le Comité des Ministres, et notamment :
- l'élargissement de la portée de la Convention de Varsovie résultant de l'intégration de l'Estonie et du Royaume du Maroc en tant que nouveaux États parties et de l'extension de la Convention à Aruba et à l'Île de Man ;
 - des difficultés telles que la guerre en cours contre l'Ukraine, qui a eu des répercussions sur les efforts de LBC/FT en raison de la perte de territoire et de l'augmentation des activités criminelles, et la restriction de la participation de la Fédération de Russie ;
 - la réaffirmation de l'engagement de l'Union européenne à ratifier la Convention ;
56. a pris note des informations communiquées par le représentant de MONEYVAL auprès du Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels concernant l'avancée de l'avant-projet de Protocole additionnel à la STCE n° 198, axé sur des domaines essentiels, tels que l'amélioration de la cohérence en matière de partage des avoirs entre les États membres, le renforcement des mécanismes permettant d'assurer une bonne gestion des avoirs saisis et l'amélioration des dispositions relatives à la confiscation sans condamnation et à la confiscation élargie ;

57. a pris note avec intérêt de l'intervention de la Türkiye, soulignant les efforts déployés pour lutter contre le financement du terrorisme, et en particulier contre l'utilisation abusive d'organisations à but non lucratif ;

58. a pris note des informations communiquées par le Fonds monétaire international (FMI) concernant ses dernières activités dans le domaine de la LBC/FT, notamment des examens des cadres de LBC/FT lors des évaluations des pays ainsi que des modules de formation ;

Point 21 de l'ordre du jour – Sélection des rapporteurs et calendrier indicatif des rapports de suivi pour la 69^e réunion plénière

59. a fait le point sur la sélection des rapporteurs et sur le calendrier des rapports de suivi devant être adoptés lors de la 69^e réunion plénière. Les pays évalués comprennent la Bulgarie, Chypre, la République de Moldova, la Roumanie et la Macédoine du Nord, avec pour rapporteurs la Slovaquie, la Slovénie, le Monténégro, la Pologne et la Roumanie.

Point 22 de l'ordre du jour – Financement et dotation en personnel

60. a pris acte de l'agrandissement du Secrétariat de MONEYVAL et des nouvelles procédures de recrutement, et noté qu'il était important que les États membres continuent de fournir des contributions volontaires et des fonctionnaires détachés, qui restent essentiels pour soutenir le travail du Secrétariat ;

Point 23 de l'ordre du jour – Divers

61. a marqué la clôture officielle du 5^e cycle d'évaluation de MONEYVAL, et célébré les réalisations collectives et la collaboration constante en vue de relever les défis en matière de LBC/FT ;

62. a rendu hommage aux membres sortants pour leur contribution, en exprimant sa reconnaissance particulière envers M. John Ringguth pour son expertise sans égale, son professionnalisme et son impact durable en tant qu'expert scientifique, que co-président et qu'ancien Secrétaire exécutif, et salué son dévouement et sa contribution aux réalisations de MONEYVAL.